
L'Institut de la statistique du Québec

Rapport
annuel
1999-2000

Le contenu de cette publication a été rédigé
par l'Institut de la statistique du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19410-5
ISSN 1496-225X

© Gouvernement du Québec - 2000

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2000.

Ce rapport vous est remis pour dépôt à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances
et ministre des Finances,

Bernard Landry

Québec, juin 2000

Monsieur Bernard Landry
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
et ministre des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre ci-joint, pour transmission à l'Assemblée nationale, le premier rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2000.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Yvon Fortin

Québec, juin 2000

Table des matières

Chapitre 1

Présentation générale de l'Institut de la statistique du Québec 9

- Sa création 9
- Sa mission 9
- Ses valeurs de gestion 9
- Ses mécanismes permanents de consultation 9
- Son organisation 10
- Ses ressources humaines et financières 10

Chapitre 2

Mandats et principales réalisations 11

- 1. La Direction des statistiques sectorielles 11
 - 1.1 Son mandat 11
 - 1.2 Ses réalisations 11
 - Statistiques sur l'industrie bioalimentaire 11
 - Statistiques sur le secteur manufacturier 12
 - Statistiques sur le secteur tertiaire 12
 - Statistiques culturelles 13
 - Statistiques sur la science et la technologie 13
 - Statistiques sur les institutions financières 13
- 2. La Direction des comptes et des études économiques 14
 - 2.1 Son mandat 14
 - 2.2 Ses réalisations 14
 - Commerce extérieur 14
 - Comptes économiques (et la banque de données *Horace*) 15
 - Modèle intersectoriel 16
 - Statistiques sur les investissements 17
- 3. La Direction du travail et de la rémunération 17
 - 3.1 Son mandat 17
 - 3.2 Ses réalisations 17
 - Statistiques sur le travail et la rémunération 17
- 4. La Direction des statistiques sociodémographiques 19
 - 4.1 Son mandat 19
 - 4.2 Ses réalisations 19
 - Statistiques démographiques 19
 - Statistiques sociales 20
- 5. La Direction Santé Québec 21
 - 5.1 Son mandat 21

- 5.2 Ses réalisations 21
 - Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être 21
- 6. La Direction des normes et de l'information 22
 - 6.1 Son mandat 22
 - 6.2 Ses réalisations 23
 - Statistiques régionales et publications de synthèse multisectorielle 23
 - Classifications 23
 - Information 24
 - Communications 24
- 7. La Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales 25
 - 7.1 Son mandat 25
 - 7.2 Ses réalisations 25
 - Méthodologie statistique 25
- 8. La Direction des technologies et des activités de collecte 26
 - 8.1 Son mandat 26
 - 8.2 Ses réalisations 26
 - Développement des systèmes 26
 - Technologies 26
 - Activités de collecte 26
- 9. Le Service de l'administration 26
 - 9.1 Son mandat 26
 - 9.2 Ses réalisations 26
 - Administration 26
- 10. Le Secrétariat 27
 - 10.1 Son mandat 27
 - 10.2 Ses réalisations 27
 - Secrétariat 27

Chapitre 3

Le Rapport d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels à l'Institut de la statistique du Québec 31

Chapitre 4

La qualité des services aux citoyens 33

Chapitre 5

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2000 35

Annexes 43

1. Les publications et les cédéroms de l'Institut de la statistique du Québec parus en 1999-2000 **43**
2. La liste des enquêtes statistiques réalisées au cours de 1999-2000 **47**
3. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec **49**
4. Les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies **55**

Chapitre 1

Présentation générale de l'Institut de la statistique du Québec

Sa création

C'est le 1^{er} avril 1999, avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, que l'Institut de la statistique du Québec est effectivement mis sur pied, issu du regroupement du Bureau de la statistique du Québec, de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, de Santé Québec et des membres du personnel du ministère du Travail affectés à la réalisation de l'Enquête sur la rémunération globale.

Sa mission

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut a pour mission de (articles 2,3 et 4) :

« [...] fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations.»

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec auprès du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à

l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'Administration publique québécoise, et il informe les ministères et les organismes gouvernementaux du Québec de l'évolution des programmes à Statistique Canada.

Ses valeurs de gestion

À l'issue de quelques rencontres de discussion entre ses gestionnaires et d'une consultation menée auprès de l'ensemble de ses employés, l'Institut s'est doté de valeurs corporatives de gestion, dont le libellé est le suivant :

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- *L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.*
- *La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.*
- *L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.*
- *L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.*
- *L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.*

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies.¹

Ses mécanismes permanents de consultation

Dans le but de mieux connaître les besoins et les préoccupations de sa clientèle et pour permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de

¹ Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit à l'annexe 4 du présent rapport.

ses grandes orientations, l'Institut a mis en place quatre comités consultatifs sectoriels au cours de 1999-2000 :

- le Comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec,
- le Comité consultatif sur les statistiques sociodémographiques,
- le Comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération,
- le Comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles.

L'Institut a, par ailleurs, conduit de nombreuses autres activités de consultation de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires. Ces activités sont mentionnées dans chacun des programmes concernés du présent rapport.

Son organisation

La loi constitutive de l'Institut prévoit que celui-ci est dirigé par un directeur général nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans (articles 14 et 15). Le directeur général est secondé par :

- le directeur général adjoint des programmes,
- le directeur général adjoint de l'infrastructure.

L'organigramme de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2000 est présenté en pages centrales de ce rapport.

Ses ressources humaines et financières

Pour l'exercice financier 1999-2000, l'Institut disposait de 229 postes autorisés, dont 187 postes réguliers. Son budget s'élevait à 17,0 M \$, dont 11,8 M \$ provenaient de la subvention et 5,2 M \$ de services rendus et d'autres revenus.

Chapitre 2 Mandats et principales réalisations

1. La Direction des statistiques sectorielles

1.1 Son mandat

La Direction des statistiques sectorielles a pour mandat d'assurer le maintien, le développement et l'intégration des statistiques sur les industries au Québec. Plus précisément, elle intègre les données économiques provenant de différentes sources sur l'industrie bioalimentaire, l'industrie manufacturière, le secteur tertiaire, sur la science et la technologie, sur les industries culturelles, ainsi que sur les institutions financières.

Les programmes sous sa responsabilité sont les suivants :

- Statistiques sur l'industrie bioalimentaire,
- Statistiques sur le secteur manufacturier,
- Statistiques sur le secteur tertiaire,
- Statistiques culturelles,
- Statistiques sur la science et la technologie,
- Statistiques sur les institutions financières.

1.2 Ses réalisations

Statistiques sur l'industrie bioalimentaire

L'objectif poursuivi par l'Institut dans le cadre de ce programme est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir de fichiers administratifs ou d'enquêtes diverses, des statistiques sur l'activité de production des entreprises agricoles pour l'ensemble du Québec, par région et, lorsque cela est possible, par municipalité régionale de comté. L'Institut assume cette responsabilité en complémentarité avec Statistique Canada, notamment dans le cadre de l'accord fédéral-provincial concernant l'échange de renseignements dans le domaine agricole. Il travaille également en très étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui contribue ainsi activement à déterminer les orientations de ce programme d'activités et à faire en sorte qu'il réponde aux attentes de la clientèle. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Régie des assurances agricoles du Québec, les associations et les fédérations de producteurs et Agriculture et Agroalimentaire Canada sont également des partenaires de l'ISQ dans ce programme.

Les activités menées à l'intérieur de ce programme répondent aux besoins exprimés par de nombreuses clientèles parmi lesquelles on compte : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Régie des assurances agricoles du Québec, Statistique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Union des producteurs agricoles et ses fédérations, des universités et autres maisons d'enseignement, des consultants, etc.

L'Institut obtient notamment ses données dans ce domaine en exploitant divers fichiers administratifs à des fins statistiques. Ainsi, en vertu d'une entente de collaboration avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Fédération des producteurs de lait, l'Institut exploite les fichiers administratifs qu'il reçoit de ces deux partenaires et il produit les statistiques officielles sur la production laitière du Québec. L'Institut exploite également les données issues de fichiers administratifs provenant du bureau régional d'Alma du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour réaliser les statistiques sur la production (quantité et valeur) de bleuets au Québec.

En 1999-2000, l'Institut a de plus réalisé les enquêtes suivantes sur les productions végétales et animales :

- Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec,
- Enquête sur l'apiculture au Québec,
- Enquêtes auprès des conserveries,
- Enquêtes sur l'ensemencement, sur l'écoulement et sur la récolte de pommes de terre,
- Enquête auprès des couvoirs.

L'Institut diffuse l'information produite dans ce programme par divers canaux. En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, il a réalisé en 1999-2000 la publication intitulée *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 1999*, présentant l'information relative aux principales composantes de l'industrie bioalimentaire québécoise et offrant un survol rapide des performances de chacun des secteurs. Il diffuse sur son site Internet les principales statistiques sur la production agricole au Québec (élevage, productions d'origine animale, cultures, recettes provenant de l'agriculture, exportations et importations de

produits agroalimentaires, etc.). Tous les trimestres, il rend également disponibles sur Internet, dans le bulletin *Agro-Flash*, les principales statistiques, accompagnées de faits saillants, sur les revenus et les dépenses des agriculteurs. Un rapport sur la production mensuelle de lait au Québec est également envoyé chaque année à la Commission canadienne du lait.

Enfin, l'Institut représente le Québec au Comité fédéral-provincial de la statistique agricole.

Statistiques sur le secteur manufacturier

Le but de ce programme est d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir des données que l'Institut obtient de Statistique Canada en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur les activités des industries manufacturières, les statistiques sur l'activité de production des établissements manufacturiers, tant pour l'ensemble du Québec que pour ses régions. L'Institut exploite donc les données de l'enquête de Statistique Canada sur le secteur manufacturier pour en tirer des statistiques répondant aux besoins spécifiques du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux PME, aux données régionales et à la consommation énergétique des entreprises.

Puisque le processus de production des statistiques sur les entreprises manufacturières fait en sorte que les données ne sont généralement disponibles qu'après un délai de deux ans, l'activité de l'ISQ dans le cadre de ce programme consiste également à utiliser des données préliminaires ainsi que des méthodes économétriques pour produire des statistiques manufacturières actualisées.

Les clientèles pour qui l'Institut réalise ces activités sont essentiellement les ministères, les entreprises et les sociétés, les corporations reliées au développement économique, les associations, le réseau de l'enseignement, le réseau financier, des consultants, etc.

L'Institut diffuse d'abord les informations qu'il produit dans le cadre de ce programme par un ensemble de publications annuelles. En 1999-2000, les titres suivants ont été publiés :

- *Industries manufacturières du Québec, 1994-1999*,
- *Statistiques manufacturières régionales, édition 1999*,
- *Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 1999*,
- *Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 1999*,
- *Statistiques sur les produits utilisés par les manufacturiers québécois, 1997*.

De plus, l'Institut diffuse sur Internet les statistiques principales de l'ensemble des industries manu-

facturières au Québec, les statistiques sur l'activité manufacturière des PME et grandes entreprises, des profils statistiques du secteur manufacturier par groupe d'industries, ainsi que des données sur la part relative des expéditions de produits manufacturés de chaque région du Québec, par groupe d'industries.

À la demande de Statistique Canada, l'Institut a animé en 1999-2000 un groupe de travail interministériel sur les travaux de cet organisme en regard de la révision de son enquête annuelle sur les manufactures. L'Institut représente, par ailleurs, le Québec au sein du Comité fédéral-provincial de la statistique des entreprises.

Statistiques sur le secteur tertiaire

L'objectif que poursuit l'Institut dans ce domaine est de viser la mise en place d'un programme de développement, d'organisation et de production des statistiques sur le secteur tertiaire au Québec, pour ensuite être en mesure de recueillir, d'analyser, de traiter et de diffuser les statistiques sur ce secteur d'activité.

Les clientèles de ce programme sont principalement le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Ressources naturelles, Tourisme Québec et les autres ministères.

En vertu de l'Accord concernant l'échange de renseignements sur les services, les télécommunications, la science et la technologie, entente fédérale-provinciale signée en 1993 avec Statistique Canada, l'Institut a accès aux données de plusieurs enquêtes de l'agence fédérale sur le secteur des services, dont celles des enquêtes sur les services aux entreprises. L'Institut a d'ailleurs commandé diverses compilations spéciales de ces données qu'il a diffusées sur son site Internet. Mentionnons également la réalisation, en 1999-2000, d'une étude intitulée *Faits saillants relatifs aux statistiques principales du secteur des services, 1998*, disponible uniquement sur le site Internet de l'Institut.

L'Institut a également procédé aux enquêtes suivantes dans le secteur touristique, en 1999-2000 :

- Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec (Tourisme Québec),
- Enquête sur la fréquentation des terrains de camping - Été 1999 (ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministère du Tourisme),
- Enquête sur la fréquentation des gîtes touristiques (Tourisme Québec),
- Enquête sur la fréquentation des sites, des attraits et des bureaux d'information touristique au Québec - Été 1999 (ministère de l'Industrie, du Commerce,

de la Science et de la Technologie et Tourisme Québec),

- Enquête sur la perception des administrateurs de terrains de camping à l'égard du système de classification du Conseil de développement du camping au Québec (Tourisme Québec).

Statistiques culturelles

L'objectif que poursuit l'Institut par ce programme consiste à colliger des statistiques culturelles de sources diverses, à les intégrer et à les structurer en fonction d'un cadre de référence, à diffuser cette information et à orienter sa propre production de données dans ce domaine, ainsi que celle de Statistique Canada, en fonction des priorités de l'Administration publique québécoise et des intérêts du Québec.

Les principales clientèles à qui s'adresse l'Institut en ce domaine sont les suivantes : les ministères et les organismes, en particulier le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles, la Régie du cinéma, la Cinémathèque québécoise, l'Institut national de la recherche scientifique, les municipalités, les conseils régionaux de la culture, les organismes de recherche, les associations (notamment l'Association nationale des éditeurs de livres), les universités et le secteur privé.

En vertu de l'accord signé en 1986 avec Statistique Canada sur la collecte et l'échange de renseignements concernant le programme des statistiques sur la culture, l'Institut reçoit de l'agence fédérale les données de plusieurs enquêtes, dont celles sur les éditeurs de livres, sur les éditeurs de périodiques, sur les arts de la scène, sur la production de disques et de bandes préenregistrées, etc.

Une enquête sur les projections cinématographiques a été conduite en 1999-2000 à la demande de la Régie du cinéma. Des ententes ont, par ailleurs, été conclues pour la réalisation d'une enquête visant à tracer le profil de l'industrie du multimédia et des services électroniques (à la demande du ministère de la Culture et des Communications, du CETECH, et du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie), et pour la tenue d'une enquête sur l'industrie du livre (pour le compte de la Société de développement des entreprises culturelles).

L'Institut diffuse les données qu'il recueille ou qu'il obtient dans les publications suivantes :

- *Statistiques culturelles financières - Dépenses, recettes autonomes et emplois de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1993-1998 - Dépenses des administrations municipales au titre des activités culturelles, 1993 à 1997,*

- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999,*
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999 - Annexe statistique.*

Les principales données des publications précédentes font également l'objet d'une diffusion sur le site Internet de l'Institut, où l'on retrouve aussi le bulletin mensuel intitulé *Données culturelles en bref : l'industrie du film.*

Statistiques sur la science et la technologie

L'objectif de l'Institut dans ce programme consiste à recueillir, au moyen d'enquêtes diverses et en puisant dans diverses sources, des statistiques dans le domaine de la science et de la technologie au Québec, à intégrer ces données, à les diffuser et à s'assurer que les données qu'il produit à cet égard soient le reflet des priorités signalées par ses partenaires de l'Administration publique (notamment le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie).

Outre ce partenaire, les principales clientèles à qui s'adresse l'Institut par ce programme sont constituées de firmes-conseils et d'entreprises privées.

En vertu de l'Accord concernant l'échange de renseignements sur les services, les télécommunications, la science et la technologie – entente fédérale-provinciale signée en 1993 avec Statistique Canada – l'Institut reçoit normalement de l'agence fédérale les données provenant de l'enquête sur la R-D dans l'industrie. Toutefois, Statistique Canada utilisant dorénavant en grande partie des données de sources fiscales plutôt que des données d'enquêtes, la transmission de ces informations à l'Institut a été suspendue en 1999-2000 dans l'attente que cette transmission soit reconnue par les législations des divers intervenants. Pour cette raison, l'Institut n'a donc pas pu réaliser au cours de cet exercice son programme habituel de publication et de diffusion en ce domaine.

L'Institut a cependant réalisé, en 1999-2000, l'Enquête sur les dépenses en R-D dans le domaine énergétique à la demande du ministère des Ressources naturelles, et le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie a confié à l'Institut le mandat de réaliser une enquête sur les activités de recherche-développement, d'innovation et de développement de la culture scientifique dans l'Administration publique québécoise. Il a également mis sur pied un nouveau programme statistique sur l'économie du savoir et il a constitué un groupe de travail qui le conseille sur ses orientations et sur ses choix méthodologiques en ce domaine.

Statistiques sur les institutions financières

L'objectif que poursuit l'Institut dans ce programme est de recueillir, à partir d'enquêtes et de

fichiers administratifs, d'organiser, d'analyser et de diffuser des statistiques sur l'activité des institutions financières au Québec et par région. L'Institut décrit et quantifie le rôle des différents types d'institutions dans l'offre de services financiers au Québec, selon les principaux véhicules d'épargne et de crédit, selon les catégories d'agents économiques et selon l'origine des entreprises, et il régionalise le bilan des institutions financières actives au Québec, afin d'appuyer le gouvernement québécois dans l'examen de l'efficacité du secteur et dans le suivi de l'évolution de quelques grandes variables de l'économie québécoise (l'épargne, le crédit, etc.).

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut par ce programme sont principalement l'Inspecteur général des institutions financières, le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Commission des valeurs mobilières du Québec, le ministère du Conseil exécutif, Statistique Canada, les institutions financières, etc.

En 1999-2000, deux enquêtes ont été conduites dans le cadre de ce programme :

- Activité des fonds communs de placement au Québec,
- Enquêtes sur les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires.

L'Institut a diffusé l'information ainsi recueillie dans ses deux publications régulières, soit *L'activité des institutions de dépôt au Québec, 1994-1998* et sa publication trimestrielle *Institutions de dépôt*. Les principales données issues de ces publications sont également disponibles sur le site Internet de l'ISQ et, tous les trimestres, l'Institut diffuse sur son site le bulletin *L'actif des Québécois dans les fonds communs de placement*.

2. La Direction des comptes et des études économiques

2.1 Son mandat

La Direction des comptes et des études économiques assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Elle organise de façon intégrée les principales statistiques économiques globales portant sur le Québec, notamment celles sur le commerce extérieur et les investissements. Elle diffuse sur une base régulière les principaux indicateurs économiques conjoncturels. La Direction exploite, met à jour et perfectionne le modèle intersectoriel, qui permet de mesurer les répercussions d'un projet sur l'économie québécoise. Grâce à ce modèle, la Direction effectue de nombreuses simulations et études d'impact, principalement à la demande des ministères et des organismes gouverne-

mentaux. En concertation avec divers partenaires, elle procède à la conception, au développement et à la mise en place de banques de données (banque de données pour les promoteurs et les investisseurs *Horace*, banque de statistiques officielles, banque d'entreprises de l'ISQ).

La Direction des comptes et des études économiques est responsable des programmes suivants :

- Commerce extérieur,
- Comptes économiques (et la banque de données *Horace*),
- Modèle intersectoriel,
- Statistiques sur les investissements,
- Statistiques financières publiques.

2.2 Ses réalisations

Commerce extérieur

L'objectif poursuivi par l'Institut dans ce programme est d'organiser et de diffuser les statistiques les plus fiables et les plus détaillées possible sur le commerce international et interprovincial du Québec à partir des données provenant de diverses sources, notamment de Statistique Canada. L'Institut agit, de plus, comme coordonnateur auprès de Statistique Canada en ce qui concerne l'obtention et la transmission à ses partenaires ministériels des données sur le commerce interprovincial.

Afin d'obtenir les données qui se rapprochent le plus des véritables exportations et importations internationales de marchandises du Québec, l'ISQ procède à des corrections qui consistent à épurer le fichier qu'il reçoit de Statistique Canada, en utilisant des informations complémentaires qu'il obtient d'autres sources statistiques : il retranche les exportations qui sont chargées au Québec mais qui proviennent des autres provinces, et à l'inverse, il ajoute les importations à destination du Québec qui sont dédouanées ailleurs au Canada. L'ISQ produit ainsi des données « corrigées » des exportations et des importations québécoises sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, par produit et par pays. Il produit et diffuse également des données mensuelles désaisonnalisées et en dollars constants sur le commerce international des marchandises du Québec.

Les principales clientèles à qui s'adresse ce programme sont les ministères – en particulier le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Finances – le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, les universités, les entreprises, les banques, les consultants, etc.

L'Institut diffuse l'information qu'il produit dans ce programme au moyen, entre autres, d'une publication annuelle intitulée *Commerce international du Québec*, dont l'édition 1999 est parue en février 2000. L'Institut diffuse également sur Internet les principales données produites dans ce programme (principaux pays de destination des exportations, principaux produits exportés, principaux pays de provenance des importations, principaux produits importés, valeurs en dollars constants et en dollars courants). Par ailleurs, les données mensuelles et trimestrielles sont vendues, sur demande, sous forme de compilations spéciales.

En 1999-2000, l'Institut a également réalisé l'étude intitulée *Commerce extérieur du Québec 1981-1998 – Étude spéciale : les effets de l'ALE et de l'ALENA sur les économies québécoise, canadienne et américaine*. Ce rapport analyse l'évolution des échanges commerciaux du Québec avec le reste du monde à partir des données du cédérom *Commerce international du Québec - Échanges de marchandises, 1981-1998, édition 1999*. En première partie, on y fait une revue des études récentes des effets de l'ALE et de l'ALENA sur les économies canadienne, québécoise et américaine (fruit d'une collaboration spéciale de monsieur Pierre-Paul Proulx, professeur honoraire de l'Université de Montréal). La seconde partie met en relief l'importance du commerce extérieur dans l'économie québécoise, elle analyse l'évolution des exportations internationales et interprovinciales de biens et de services pour la période 1981-1998, et elle traite des partenaires commerciaux du Québec ainsi que des principaux produits échangés par le Québec depuis 1988.

À la demande du ministère de l'Industrie et du Commerce et conjointement avec ce dernier, l'Institut a réalisé en 1999-2000, à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, l'ouvrage intitulé *Impact économique des exportations québécoises, années 1990, 1995, 1997*, présentant une évaluation de l'impact économique des exportations de biens et de services du Québec pour les années 1990, 1995 et 1997, et s'intéressant plus particulièrement aux conséquences des exportations québécoises sur l'emploi et sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, soulignons que grâce à la base de données qu'il a mise sur pied en ce domaine, l'Institut transmet chaque mois sur cédérom des fichiers de données sur le commerce international du Québec à ses divers partenaires.

En matière de consultation, mentionnons, enfin, que l'Institut a mis en place un groupe de travail interministériel sur les statistiques du commerce international.

Comptes économiques (et la banque de données Horace)

L'objectif de l'Institut dans le cadre de ce programme est de produire, d'analyser et de diffuser les comptes économiques des revenus et des dépenses pour le Québec, de développer des méthodologies de production de nouvelles données économiques, de conduire divers travaux de base relatifs aux outils statistiques et aux méthodes quantitatives, et de diffuser les principaux indicateurs de la situation socio-économique au Québec. De plus, ce programme vise à produire les données sur les revenus et les dépenses de l'Administration publique provinciale sur la base des comptes économiques et à fournir cette information à Statistique Canada pour les comptes nationaux canadiens.

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut par ce programme sont les ministères et les organismes, en particulier le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, de même que Statistique Canada, les institutions financières, les conjoncturistes (dont le Conference Board), et le grand public.

L'Institut diffuse cette information par divers canaux. En 1999-2000, il a produit sa publication annuelle intitulée *Comptes économiques des revenus et des dépenses, édition 2000*. À l'aide des statistiques sur la comptabilité nationale, cette publication décrit l'évolution des principales variables macroéconomiques au Québec depuis 1992.

L'Institut a poursuivi ses travaux d'estimation des données trimestrielles des revenus et des dépenses des comptes économiques du Québec, en dollars courants et en dollars constants, et il a diffusé cette information dans sa publication trimestrielle intitulée *Comptes économiques du Québec*.

En ce qui a trait aux données sur les revenus et les dépenses de l'Administration publique provinciale sur la base des comptes économiques, l'Institut a fourni à Statistique Canada, sur une base régulière, les données que cet organisme diffuse dans le cadre des comptes nationaux trimestriels.

L'Institut a également mené divers travaux relatifs à la classification et à l'intégration de certaines données des administrations publiques locales qui lui sont utiles aux fins du programme sur les comptes économiques. À cette fin, il a conduit une enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales auprès des municipalités de 50 000 habitants et plus et des communautés urbaines du Québec. Il a également mené une enquête auprès des établissements d'enseignement collégial et universitaire dans le but d'établir

sur une base trimestrielle, aux fins de la comptabilité nationale, les revenus et les dépenses de ces établissements.

L'Institut a collaboré activement avec Statistique Canada à la révision historique du système canadien des comptes nationaux, tant en ce qui a trait à l'interprétation des règles de classification suggérées par les organismes internationaux, qu'en ce qui concerne l'application de ces règles aux institutions québécoises et la fourniture de données.

Il a réalisé les estimations mensuelles et trimestrielles du produit intérieur brut réel par industrie pour l'ensemble de l'univers des activités économiques et il a diffusé cette information sur son site Internet, dans sa publication mensuelle intitulée *Produit intérieur brut par industrie au Québec*. Prolongement, sur le plan provincial, de la publication mensuelle de Statistique Canada portant sur les estimations du PIB par industrie, cette publication contient des données mensuelles, trimestrielles et annuelles relatives à l'apport de chaque branche d'activité au produit intérieur brut au coût des facteurs.

Chaque trimestre, l'Institut a réalisé *L'Écostat*, véritable tableau de bord de la situation économique québécoise. Constituée des variables des plus significatives, cette publication se révèle le témoin fidèle des grandes tendances de l'économie québécoise grâce à ses faits saillants de la conjoncture économique du dernier trimestre, à plus de 1 000 indicateurs socio-économiques sur la population, les comptes économiques, les prix, etc., à sa centaine de tableaux statistiques et à ses quelque 300 illustrations graphiques sur l'emploi, les salaires, la construction, etc.

Tous les vendredis, l'Institut diffuse également, sous forme imprimée et sur son site Internet, *Stat-Express - Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels*, permettant de suivre l'évolution de la conjoncture économique au Québec, au Canada et à Montréal grâce à des tableaux présentant les taux de variation des principaux indicateurs économiques (plus de 30), aux faits saillants de la semaine et à des textes et des graphiques sur les nouvelles données de la semaine. Un calendrier de diffusion prévue des indicateurs complète le document.

Mentionnons également la parution de la publication *Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2000*, qui présente le revenu personnel par région administrative, et selon les régions métropolitaines et les municipalités régionales de comté.

Au chapitre de la gestion de banques de données statistiques, soulignons que l'Institut a réalisé au cours de l'exercice financier 1999-2000 une analyse préliminaire en vue de constituer une *Banque de données*

statistiques officielles sur le Québec. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec une douzaine de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec. Par ailleurs, trois représentants de l'ISQ ont rencontré des spécialistes de l'Institut national de la statistique et des études économiques et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en France, relativement aux processus de diffusion de l'information statistique officielle et à la gestion des banques de données sur les entreprises.

En 1999-2000, l'Institut a effectué diverses améliorations à la banque de données *Horace*, améliorations qui ont porté tant sur le plan technologique (rapidité du système, convivialité, etc.) que sur le contenu et la fréquence de mise à jour des données. L'Institut a également participé aux différents travaux de développement des vitrines promotionnelles, notamment du module « Vivre à Montréal ». Il a, par ailleurs, réalisé un sondage électronique auprès des utilisateurs d'*Horace* afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins à l'égard de cette banque de données.

Pour faciliter l'application de l'article 28 de sa loi constitutive, autorisant le directeur général de l'ISQ à permettre la transmission de listes d'entreprises, l'Institut de la statistique du Québec a amorcé en 1999-2000 les travaux de mise en place d'une *Banque de données sur les entreprises*. L'ISQ veut agir dans ce projet en étroite collaboration avec les gestionnaires de la BDRE de Statistique Canada afin de garantir la cohérence des informations et des classifications utilisées de part et d'autre dans les deux banques.

L'Institut est, par ailleurs, le représentant du Québec au sein du Comité fédéral-provincial des comptes économiques, ainsi qu'au Comité fédéral-provincial de la statistique des administrations publiques.

Modèle intersectoriel

L'objectif de l'Institut de la statistique du Québec dans ce programme est d'offrir aux différents intervenants de la scène socio-économique – tant au sein du gouvernement que dans le secteur privé – un outil, le modèle intersectoriel, qui leur donne la possibilité d'évaluer l'impact économique d'un projet donné, par exemple de mesurer l'effet sur l'économie de nouvelles dépenses ou de nouveaux investissements. Ce modèle repose sur le tableau intersectoriel de l'économie québécoise, qui est une source d'informations intégrées sur la production et l'utilisation des biens et des services en circulation dans l'économie québécoise.

Par ce programme, l'Institut répond aux besoins de clientèles variées, tant du secteur public que du secteur privé : ministères, organismes, firmes de consultants, entreprises, promoteurs, chercheurs, universités, etc.

En 1999-2000, l'Institut a répondu à de nombreuses demandes de simulations qui lui ont été adressées par diverses clientèles et il a fourni à ses clients qui sont abonnés en accès direct au modèle le soutien et l'encadrement leur permettant de réaliser eux-mêmes les simulations dont ils ont eu besoin. L'Institut a veillé à assurer la mise à jour continue de la banque de données du modèle intersectoriel pour faire en sorte que les données utilisées dans les études d'impact soient les plus récentes. Cette caractéristique constitue d'ailleurs l'avantage comparatif majeur du modèle de l'ISQ et une raison importante de son utilité pour la clientèle.

Statistiques sur les investissements

La production de Statistique Canada dans le domaine des investissements n'étant pas suffisamment détaillée par activité économique et par région au Québec, l'objectif que poursuit l'Institut par ce programme est de produire et de diffuser des statistiques sur les investissements privés et publics par secteur d'activité économique et par région, ainsi que des statistiques sur les investissements publics par composante du secteur public et par région. Ces données sont également réconciliées sur une base régulière avec celles des comptes économiques du Québec.

Une entente avec Statistique Canada permet à l'ISQ d'avoir accès aux données recueillies par l'agence fédérale sur les secteurs privé et public au Québec. En contrepartie, l'ISQ fournit à Statistique Canada les données de l'Administration publique provinciale sur les dépenses en immobilisations, en réparations et en entretien pour les terrains, la construction résidentielle et non résidentielle ainsi que pour les machines et l'équipement, données qu'il recueille par voie d'enquête deux fois par année.

L'Institut diffuse l'information qu'il produit dans ce programme sur son site Internet, de même que dans sa publication annuelle intitulée *Investissements privés et publics, Québec et ses régions*, dont l'édition portant la mention *Perspectives révisées 1999*, parue en janvier 2000, contient les données sur les dépenses réelles en immobilisations et en réparations de 1995, 1996 et 1997, les dépenses réelles provisoires de 1998, ainsi que les perspectives révisées de 1999. On y trouve la répartition détaillée des dépenses en immobilisations et en réparations au Québec par secteur d'activité économique et par région administrative, ainsi que la ventilation régionale des données relatives au secteur public.

3. La Direction du travail et de la rémunération

3.1 Son mandat

La Direction du travail et de la rémunération a pour mandat, en application de l'article 4 de la loi sur l'ISQ, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Ces informations, qui servent de point de référence pour les parties à la négociation dans le secteur public, sont notamment contenues dans la comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise par rapport à celle des autres salariés québécois que l'Institut est tenu de publier avant le 30 novembre de chaque année. Cette Direction réalise également des travaux de recherche et des enquêtes portant sur toute question relative au travail et à la rémunération et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins spécifiques de la clientèle.

Elle est responsable du programme Statistiques sur le travail et la rémunération.

3.2 Ses réalisations

Statistiques sur le travail et la rémunération

L'objectif de l'Institut dans ce programme est d'abord de produire chaque année le rapport de comparaison sur la rémunération des salariés requis en vertu de la loi et de réaliser les travaux de développement méthodologiques et conceptuels s'y rapportant. Cette comparaison s'appuie sur l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) qu'il conduit chaque année et dont les données sont également utilisées pour la production d'études spécifiques et pour alimenter des banques de données. L'Institut vise également, par ce programme, à répondre aux besoins d'études reliées au travail ou à la rémunération, études qu'il conduit de sa propre initiative lorsqu'il en perçoit la nécessité ou à la demande de clients particuliers qui en défraient les coûts. L'Institut s'assure également de maintenir des contacts étroits avec ses partenaires privilégiés, soit les parties patronales et syndicales de l'administration québécoise, et de créer d'autres réseaux de collaboration, particulièrement avec les ministères et les organismes gouvernementaux, les organismes de recherche et les universités. Enfin, l'Institut vise à répondre le plus rapidement possible aux diverses demandes d'information qui lui sont adressées,

soit en donnant les informations recherchées ou en dirigeant adéquatement le demandeur vers l'organisme en mesure de fournir la réponse.

Les parties patronales et syndicales dans l'administration québécoise constituent la clientèle privilégiée de ce programme. Celui-ci s'adresse également aux entreprises privées et publiques, aux syndicats et associations professionnelles, aux municipalités, aux universités, aux organismes de recherche, aux consultants, aux médias et au grand public.

Conformément à son mandat, l'Institut a publié, en novembre 1999, l'ouvrage intitulé *Rémunération des salariés : état et évolution comparés, 1999*. Ce document présente les constats de l'ISQ sur la rémunération des salariés. La première partie compare les salaires, les avantages sociaux et la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec ceux des autres salariés québécois des différents secteurs du marché du travail (privé, municipal, universitaire et fédéral). De plus, elle fait le point sur l'évolution des écarts de rémunération au cours des dernières années. La deuxième partie présente les tendances salariales dans l'administration québécoise et les divers secteurs de l'économie. Elle fait le point sur le pouvoir d'achat et analyse les contextes économique et du marché du travail dans lesquels évolue la rémunération. De plus, elle rend compte des prévisions économiques et donne les perspectives salariales de l'Institut pour 1999 et 2000. Afin de s'assurer que les résultats de la comparaison ainsi que la méthodologie utilisée soient bien compris, l'Institut a convié les parties patronales et syndicales de l'administration québécoise à une rencontre de présentation du rapport. Une trentaine de représentants de ces organisations ont répondu à l'invitation de l'Institut.

En juin 1999, l'Institut a publié le document intitulé *La rémunération dans le secteur municipal : portrait et comparaison de la situation des villes de 10 000 habitants et plus de population en 1998*. Cette publication présente pour la première fois un rapport spécifique portant sur les salaires et la rémunération dans les villes du Québec comptant 10 000 habitants et plus. Ses données inédites permettent d'établir une comparaison des salaires, des avantages sociaux et de la rémunération globale au sein de ces municipalités. De plus, les villes sont comparées à quatre segments du marché du travail : l'administration québécoise, le secteur privé, l'administration fédérale et le secteur universitaire. Lors de la parution de cette publication, une rencontre a été organisée par l'ISQ afin de présenter ce rapport aux parties patronales et syndicales oeuvrant dans le secteur municipal. Plus de 60 intervenants du secteur ont participé à cette activité. Toujours dans le secteur des municipalités, l'Institut a

tenu en février dernier une rencontre où les parties ont été consultées sur leurs besoins particuliers en matière d'information sur la rémunération.

En mars 2000, l'Institut a publié une étude de sensibilité relative aux changements méthodologiques qui ont été apportés à la comparaison de rémunération globale en 1999. Ces changements ont trait à la mise à jour de la base sondage et au retrait de certains emplois de la comparaison. Ce document a fait l'objet d'une présentation aux parties patronales et syndicales de l'administration québécoise. L'Institut a profité de cette occasion pour présenter aux parties les orientations de l'Enquête sur la rémunération globale 2000.

L'Institut distribue gratuitement aux parties directement concernées par les comparaisons de rémunération les copies de ces rapports. L'ensemble des informations statistiques contenues dans ces rapports sont disponibles pour le grand public sur le site Internet de l'ISQ. On y trouve également des informations sommaires (responsabilités et salaires) pour chacun des 72 emplois repères analysés par l'ISQ et pour les emplois qui peuvent leur être associés (environ 1 500 titres d'emplois). L'Institut transmet aussi un rapport personnalisé de comparaison de rémunération à chacun des quelque 200 répondants à l'ERG. Il répond également aux demandes de traitements particuliers des données de l'ERG provenant des répondants.

À la demande de divers clients qui en ont défrayé les coûts, l'Institut a, par ailleurs, produit les études suivantes :

- Comparaison de la rémunération globale entre les policiers patrouilleurs de la Sûreté du Québec et ceux du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (Sûreté du Québec),
- Étude sur la rémunération, les tâches et le statut des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (Université du Québec à Trois-Rivières et Syndicat des chargés de cours de l'UQTR),
- Comparaison de la rémunération globale et étude du bassin de main-d'œuvre pour la profession comptable dans le domaine de la vérification et de l'attestation financière (Vérificateur général du Québec),
- Analyse comparative des échelles salariales des professeurs de l'Université de Montréal (Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal),
- Comparaison de la rémunération globale entre l'administration québécoise et la Ville de Sainte-Foy (Ville de Sainte-Foy),

— Comparaison de la rémunération globale : Ville de Salaberry-de-Valleyfield et municipalités de 25 000 à 50 000 habitants (Ville de Salaberry-de-Valleyfield).

Par ailleurs, tous les trimestres, l'Institut diffuse son bulletin *Flash-info Travail et rémunération* afin d'informer sa clientèle des nouvelles tendances, des travaux en cours et des principaux résultats des études complétées dans les domaines du travail et de la rémunération. La réponse aux demandes d'information a également représenté une part notable de l'activité de diffusion de l'Institut en ce domaine, puisque la Direction a répondu à 1 130 demandes au cours de 1999-2000 provenant de différents intervenants du monde du travail et du public en général.

L'Institut a finalisé en 1999-2000 l'Enquête sur la rémunération globale de 1999 (planification, développements méthodologiques et informatiques, formation, production des fichiers, post-mortem) et il a procédé aux travaux de planification de celle de 2000.

Outre cette importante enquête, signalons que le rapport mentionné précédemment sur la tâche, la rémunération et le statut des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières a également nécessité la conduite d'une enquête auprès des professeurs de cette institution en collaboration avec la direction de la technologie et des activités de collecte. Le mandat réalisé pour le Vérificateur général du Québec a aussi nécessité une enquête particulière qui a été réalisée auprès de vérificateurs législatifs des autres provinces ainsi que de firmes privées et d'organisations publiques au Québec.

L'Institut a également participé aux audiences publiques sur le vieillissement de la main-d'œuvre québécoise tenues par le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées, en assumant les travaux de secrétariat de l'événement et en collaborant à la rédaction du rapport.

Enfin, la Direction représente l'Administration publique québécoise au sein du Comité fédéral-provincial sur la statistique du travail.

4. La Direction des statistiques sociodémographiques

4.1 Son mandat

La Direction des statistiques sociodémographiques établit et tient à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la loi sur l'ISQ. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques et sociaux, elle produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité, de la mobilité, des condi-

tions socio-économiques des ménages et des familles, ainsi que de la population active. Elle procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique et elle réalise des études analytiques qui relient des variables socio-économiques aux phénomènes démographiques. Elle assume également la responsabilité du Registre des événements démographiques.

La Direction est responsable des programmes suivants :

- Statistiques démographiques,
- Statistiques sociales.

4.2 Ses réalisations

Statistiques démographiques

Dans le cadre de ce programme, l'objectif de l'Institut est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, en complémentarité avec les autres intervenants, les données relatives à la population du Québec, à sa composition, ses caractéristiques, ses mouvements et ses perspectives d'évolution.

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut sont multiples : les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, les municipalités, Statistique Canada, le Directeur de l'état civil, les universités et les centres de recherche, les réseaux de la santé et de l'éducation, les entreprises, les médias et le public en général.

L'activité de l'Institut dans ce programme s'articule autour de quatre grands axes : la production et la diffusion de données démographiques, l'analyse démographique, la prévision démographique et la fourniture d'expertise.

En matière de production et de diffusion de données démographiques, l'Institut assure d'abord l'exploitation, la diffusion, ainsi que la qualité des données du Registre des événements démographiques, c'est-à-dire qu'il effectue la collecte et la compilation, à des fins démographiques, des données sur les naissances, les mariages, les divorces, les nullités de mariage, les décès et les mortinaissances au Québec, leur diffusion aux organismes gouvernementaux et scientifiques et à la population en général, ainsi que leur évaluation quant à leur intégrité et à leur intégralité. Une des réalisations de l'ISQ en ce domaine en 1999-2000 est le début d'implantation, en collaboration avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et Statistique Canada, d'un système de codification automatisée des causes de décès (STYX).

L'activité de l'Institut dans ce volet de sa programmation consiste également, comme le lui prescrit sa loi constitutive, à procéder annuellement à une

estimation de la population des municipalités. Pour ce faire, il maintient un système de comptabilité démographique basé sur quelques informations tirées du fichier d'inscription des bénéficiaires (FIB) de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

La plupart des données démographiques publiées par l'Institut sont disponibles sur son site Internet. Par ailleurs, l'ISQ produit également, trois fois par année, en format imprimé et sur Internet, le bulletin *Données sociodémographiques en bref*, qui présente de courts articles sur différents sujets à caractère démographique ou social ainsi que des données inédites, et qui fait état des plus récentes parutions.

L'axe « analyse démographique » de la programmation de l'Institut consiste, comme sa loi le prévoit, à établir et à tenir à jour le bilan démographique du Québec. En 1999-2000, l'Institut a réalisé la publication *La situation démographique au Québec, bilan 1999 – Rétrospective du 20^e siècle*, qui, en plus de décrire les mouvements annuels de la population et de faire le bilan démographique, jette un regard rétrospectif sur l'évolution démographique du vingtième siècle.

Ce volet de sa programmation amène également l'Institut à produire diverses monographies. Ainsi, en 1999-2000, il a réalisé la publication *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, en collaboration avec deux organismes : le Conseil de la famille et de l'enfance et le ministère de la Famille et de l'Enfance. Cet ouvrage répond à un besoin commun, soit celui de disposer d'un portrait des familles et des enfants le plus complet et le plus récent possible. Il ne constitue pas une monographie exhaustive, mais se veut un portrait sociodémographique sous forme d'un recueil de statistiques accompagnées de commentaires éclairant certaines perspectives. Neuf thèmes y sont abordés : la population, les ménages et les familles; le contexte démographique; les caractéristiques des familles; l'environnement familial des enfants; la garde des enfants et la fréquentation scolaire; les parents et le marché du travail; les familles, leurs revenus et leurs dépenses; le logement et les éléments de confort ménager; l'emploi du temps.

La prévision démographique constitue également un axe important des activités de l'Institut à l'intérieur de ce programme. Après chaque recensement, l'ISQ élabore en effet des scénarios d'évolution démographique pour le Québec, les régions administratives et les MRC, et il met ensuite à jour ces prévisions, entre les recensements quinquennaux, selon les besoins des utilisateurs. Ainsi, l'Institut a-t-il diffusé en 1999-2000 le cédérom intitulé *Perspectives démographiques du Québec 1996-2041 : régions administratives et régions métropolitaines*.

Plusieurs projections spéciales effectuées à la demande de clients ont porté sur la population de chacune des municipalités composant une ou plusieurs MRC et sur de nombreux scénarios personnalisés sur l'ensemble du Québec. Afin de répondre d'abord à ses propres besoins en matière de statistiques démographiques mais aussi à ceux de sa clientèle, l'Institut dispose de cinq modèles différents de simulation s'adaptant aisément aux diverses contraintes se rapportant aux projections démographiques selon les découpages géographiques les plus usuels.

En regard de l'axe « fourniture d'expertise », soulignons que l'Institut assure le suivi et l'évaluation des méthodes et des résultats des estimations de population de Statistique Canada, qu'il participe activement aux discussions sur l'évaluation du sous-dénombrement du recensement de 1996 et sur sa correction, de même qu'aux travaux préparatoires au recensement de 2001, et qu'il poursuit ses discussions avec Statistique Canada sur la révision de la méthode d'estimation des résidents non permanents. En 1999-2000, l'ISQ a participé à un groupe de travail interministériel sur les changements démographiques et le vieillissement et il a contribué à la rédaction du document de réflexion préparé en prévision du Forum québécois sur le vieillissement, organisé par l'Association québécoise de gérontologie. Il a, en outre, rédigé divers documents analytiques qui ont alimenté les discussions lors du Sommet de la jeunesse.

Enfin, l'Institut représente les ministères et les organismes de l'Administration publique québécoise au sein du Comité fédéral-provincial du recensement de la population et du Comité fédéral-provincial de la démographie, et il siège au Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

Statistiques sociales

L'objectif de l'Institut dans le cadre de ce programme est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, en complémentarité avec les autres intervenants, des données sur les conditions de vie des individus, des familles et des ménages, sur leur comportement socio-économique et sur leurs revenus.

Comme pour le programme précédent, les clientèles à qui s'adresse l'Institut sont diversifiées : les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, Statistique Canada, les universités et les centres de recherche, les réseaux de la santé et de l'éducation, les entreprises, les médias et le public en général.

Dans ce programme, l'activité s'articule en trois grands volets : la consultation et la coordination auprès des ministères et des organismes de l'Administration publique québécoise relativement aux productions de Statistique Canada, la banque de données socio-économiques et l'étude des conditions de vie.

En 1999-2000, l'Institut a organisé une consultation des ministères et organismes du gouvernement du Québec sur leurs besoins à l'égard de l'Enquête sociale générale sur la famille de Statistique Canada. Il a, en outre, coordonné l'achat et la distribution au sein de l'Administration publique québécoise de données socio-économiques provenant de Statistique Canada. Par ailleurs, il a représenté le Québec au Comité fédéral-provincial de la statistique sociale.

L'ISQ constitue une importante banque de données socio-économiques qu'il diffuse sur son site Internet. Quelque 375 tableaux y sont ainsi mis à jour continuellement.

Le volet « étude des conditions de vie » de l'Institut comprend plusieurs projets d'analyse qui conduisent à la réalisation, selon des fréquences variables, de diverses études ou monographies sur des aspects particuliers de la population, sur des groupes cibles, sur le revenu et le patrimoine ou les indicateurs sociaux. En 1999-2000, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Institut a entrepris la réalisation d'un portrait social qui devrait être publié au début de 2001. Les thèmes suivants sont abordés : la situation domestique et familiale, la santé, l'éducation, le travail et les professions, le revenu et la pauvreté, la consommation et le logement, la sécurité des personnes, l'emploi du temps et la participation sociale.

En 1999-2000, l'ISQ a coordonné un groupe de travail interministériel sur l'élaboration d'un système d'indicateurs sociaux.

5. La Direction Santé Québec

5.1 Son mandat

La Direction Santé Québec contribue, depuis le milieu des années 80, à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population en dirigeant diverses enquêtes portant sur les habitudes, conditions et milieux de vie, sur les problèmes de santé physique et mentale, et sur leurs conséquences. Parmi les nombreuses variables étudiées par les enquêtes de cette direction, mentionnons la consommation d'alcool, le statut socioéconomique, les consultations médicales et les soins de santé, le développement des enfants, la nutrition de la population, les risques cardiovasculaires, des sujets aussi complexes que la violence envers les enfants et envers les femmes, les limitations d'activités, la consommation de médicaments, et de nombreux autres sujets.

Le mandat de la Direction Santé Québec est de planifier et de réaliser les enquêtes qui lui sont com-

mandées, et de diriger l'analyse des données et la diffusion des résultats. L'Enquête générale sociale et de santé est répétée tous les cinq ans depuis 1987, dans le but de suivre l'évolution de l'état de santé et des facteurs qui lui sont associés, à l'échelle de la province et des régions sociosanitaires. En outre, cette direction de l'ISQ mène diverses autres enquêtes auprès de sous-populations ou sur des thématiques particulières qui ne sont pas étudiées ou qui le sont peu dans le cadre des enquêtes générales.

La Direction Santé Québec planifie ses enquêtes en partenariat professionnel avec les instances de santé, de façon à répondre en priorité aux besoins des gestionnaires, des planificateurs et des chercheurs du ministère et du réseau de la Santé et des Services sociaux (Régies régionales et directions régionales de santé publique), et de manière générale, aux besoins de ceux qu'intéressent les questions de santé, dans les milieux de recherche et les universités.

Mentionnons que la Politique de la santé et du bien-être du Québec promulguée en 1992 qui vise 19 objectifs-santé, de même que les Priorités nationales de santé publique, 1997-2002, qui vise 7 priorités pour le Québec et ses régions, sont appuyées sur des résultats d'enquêtes de la Direction Santé Québec.

Cette Direction est responsable du programme Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être.

5.2 Ses réalisations

Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être

Les enquêtes de santé de l'ISQ s'échelonnent généralement sur plusieurs années, compte tenu de leur ampleur. En 1999-2000, l'Institut était responsable de pas moins de 12 enquêtes de santé qui en étaient à l'une ou l'autre des quatre étapes de réalisation, soit la planification, la collecte, l'analyse ou la diffusion des résultats. Certaines enquêtes sont transversales et ponctuelles, d'autres sont transversales et répétées, et enfin, l'une d'elles est longitudinale. Soulignons que ces enquêtes sont majoritairement financées par des clients.

- Enquête sociale et de santé, 1998 (Enquête générale) (ministère de la Santé et des Services sociaux, Régies régionales de la santé et des services sociaux, Directions régionales de santé publique), 15 400 ménages, plus de 30 000 individus,
- Enquête longitudinale sur le développement des enfants de 0 à 5 ans (ministère de la Santé et des Services sociaux et chercheurs de l'ÉLDEQ), 2 223 enfants,

- Enquête québécoise sur les limitations d'activité (ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec), 4 000 personnes limitées dans leurs activités,
- Enquête sur la violence envers les femmes (ministère de la Santé et des Services sociaux), 2 840 femmes,
- Enquête sur la violence envers les enfants (ministère de la Santé et des Services sociaux), 2 470 femmes,
- Enquête sur l'activité physique et la santé (ministère de la Santé et des Services sociaux et Kino-Québec), 2 886 individus,
- Enquête sur l'indice synthétique de santé SF-36 (ministère de la Santé et des Services sociaux et Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre), 4 177 individus,
- Enquête sociale et de santé cardiovasculaire auprès des enfants et des adolescents (ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Canada), 3 700 jeunes,
- Enquête sur la santé de communautés ethnoculturelles (ministère de la Santé et des Services sociaux, les Régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, de Laval et de la Montérégie et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration), 1 200 individus,
- Enquête de nutrition auprès des 6 à 16 ans (ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé Canada et Kellogg Canada), 1 938 jeunes,
- Enquête auprès des clientèles des ressources pour itinérants des villes de Montréal et de Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux, les Régies régionales de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre et de Québec, et les villes de Québec et de Montréal, ministère de la Solidarité sociale, Fondation Marcelle et Jean Coutu), 900 individus.

En 1999-2000, l'ISQ a rendu publics lors d'une conférence de presse, les résultats de l'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire menée auprès de 4 500 jeunes de tout le Québec. Commandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, cette enquête a permis d'établir une sorte de mesure étalon du comportement tabagique des jeunes du Québec.

Par ailleurs, l'Institut produit, à des fins d'analyse, des banques de données issues de ses enquêtes sur la santé. Ces banques de données ont été remises aux membres des groupes d'analyse auxquels l'ISQ a recours pour produire les rapports thématiques ou régionaux des résultats de ces enquêtes et sont aussi

disponibles aux chercheurs qui veulent faire des analyses supplémentaires.

L'Institut de la statistique du Québec siège sur le comité consultatif de l'Enquête nationale sur la santé de la population de Statistique Canada, de même que sur celui de l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes. Il collabore de plus très étroitement avec Statistique Canada à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

L'ISQ maintient des liens privilégiés avec les instances de santé en participant à des rencontres avec les directeurs généraux des Régies régionales, avec les directeurs de santé publique, avec les responsables de la fonction connaissance et surveillance de la santé et du bien-être, et en participant aux Journées annuelles de santé publique.

Par ailleurs, grâce au soutien financier du Fonds de la recherche en santé du Québec, l'Institut encadre les travaux de chercheurs qui font des recherches à partir de ses enquêtes sur la santé ou qui développent de nouveaux instruments de mesure en prévision de ses prochaines enquêtes dans le domaine de la santé. Huit projets ont été soumis à ce programme de subvention en 1999-2000. De plus, par le biais d'une contribution financière du Conseil québécois de la recherche sociale, l'ISQ assure un soutien professionnel aux chercheurs qui exploitent les données de ses enquêtes de santé. Pas moins de 300 dossiers de consultation sont actifs.

Enfin, notons que la Direction Santé Québec peut compter sur la collaboration des autres directions de l'Institut, notamment la Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales pour tous les aspects statistiques, et sur de nombreux collaborateurs externes qui siègent à l'un des comités mis en place pour réaliser le mandat : le comité scientifique permanent, le comité d'éthique permanent, l'un des comités d'orientation rattachés à chaque enquête ou l'un des nombreux groupes d'analyse de données de chaque enquête.

6. La Direction des normes et de l'information

6.1 Son mandat

La Direction des normes et de l'information a pour mandat d'organiser et de publier des données régionales ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles. La Direction offre également à l'ensemble de l'Institut et de l'Administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale, de codification géographique et de classifications économiques et sociales. La Direction gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'ISQ et, de ce fait, elle répertorie et rend disponible toute

documentation à contenu statistique sur le Québec ou d'intérêt pour celui-ci, et elle offre un service direct à la clientèle de fourniture de renseignements statistiques. Elle assume, enfin, les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition et de communication de l'Institut.

Les activités de la Direction s'inscrivent dans le cadre des programmes suivants :

- Statistiques régionales et publications de synthèse multisectorielle,
- Classifications,
- Information,
- Communications.

6.2 Ses réalisations

Statistiques régionales et publications de synthèse multisectorielle

L'objectif de l'Institut dans le cadre de ce programme est de produire des données statistiques régionales intégrées sur divers domaines, de produire, d'actualiser et de diffuser le Code géographique du Québec et des tables de correspondance géographique, afin que les producteurs et les utilisateurs disposent de bases communes comparables et uniformes pour effectuer la gestion de leurs données, tant administratives que statistiques. L'Institut a également comme objectif dans ce programme de produire des publications de synthèse multisectorielle destinées à un large public.

Les clientèles à qui s'adresse l'Institut sont les ministères et les organismes publics québécois, les entreprises publiques, le secteur parapublic (dont les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation), Statistique Canada, les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités, les corporations régionales de développement, les commissariats industriels, les entreprises privées (consultants, chercheurs, planificateurs, etc.), la clientèle scolaire, les médias et la population en général.

En matière de production de données statistiques régionales intégrées, l'Institut a produit en 1999-2000 les deuxième et troisième livraisons de la série intitulée *Recensement de la population – 1996, 1991, 1986 – Données comparatives et faits saillants*. L'une traite des statistiques relatives à l'âge, au sexe, à l'état matrimonial et aux familles (disponible à la fois sous forme de publication et sur le site Internet de l'Institut), et l'autre porte sur l'immigration, la langue et l'origine ethnique, diffusée sur le site Internet de l'ISQ seulement. Les deux dernières livraisons prévues dans cette collection, portant d'une part, sur le travail, la scolarité et la mobilité et, d'autre part, sur les revenus

des familles et des ménages ainsi que sur les caractéristiques des ménages et des logements, sont diffusées sur le site Internet depuis le printemps 2000.

En regard de son mandat de produire des publications de synthèse multisectorielle, l'action de l'ISQ consiste à publier environ tous les cinq ans l'ouvrage *Le Québec statistique*, document de référence unique destiné à un large public, brochant un portrait d'ensemble du Québec et de ses régions par la description de chacun des secteurs de la vie socio-économique québécoise. La précédente édition ayant été publiée en 1995, l'ISQ a amorcé des réflexions en 1999-2000 sur le contenu et les modalités de production d'une édition à paraître en 2001. Il a également réalisé et produit en trois langues (français, anglais et espagnol) sa brochure annuelle *Le Québec chiffres en main*, document de référence de format de poche présentant les statistiques de base sur le Québec et destiné à un large public.

Classifications

En 1999-2000, les activités de l'Institut ont porté sur la normalisation territoriale, domaine où l'Institut joue un rôle central au Québec. En vertu du décret du 8 juillet 1964, il a en effet le mandat exclusif d'émettre le Code géographique du Québec et il procède à la codification de plusieurs découpages territoriaux québécois. L'Institut consigne les informations relatives au Code géographique dans un système informatique, dont il a fait la refonte au cours de 1999-2000 et auquel ont accès directement près de 12 ministères et organismes. Il répond également à de nombreuses demandes de renseignements chaque année en ce domaine. Tous les mois, l'ISQ publie dans son bulletin *Modifications aux municipalités du Québec* les changements intervenus dans les codifications municipales. Une édition annuelle de cette publication présente également l'ensemble des modifications apportées au cours de la dernière année. (Ces deux publications sont disponibles sur Internet.) En vertu d'une entente signée en 1965, Statistique Canada utilise le Code géographique du Québec de l'ISQ dans son système de codification territoriale.

Comme gestionnaire du système du Code géographique du Québec, l'ISQ s'est vu également confier par les ministères et les organismes, avec l'usage, le mandat de coordonner la diffusion de l'information sur les divers découpages territoriaux. L'Institut maintient ainsi, dans son système, une quinzaine de découpages territoriaux : régions administratives, MRC, comtés électoraux provinciaux, commissions scolaires, centres locaux de développement, etc. Il produit et diffuse des listes normalisées de noms et de codes pour chacun de ces découpages territoriaux avec les tables de correspondance appropriées, et il suit

l'évolution dans le temps de ces différents découpages, évitant ainsi les chevauchements et les doublons d'efforts entre les ministères et les organismes.

Information

L'objectif de ce programme est de fournir aux utilisateurs de statistiques (qu'ils soient de l'Administration publique québécoise ou fédérale, des entreprises privées et publiques, du milieu de l'enseignement, des municipalités, du monde des médias, d'associations, ou du public en général) un service de renseignements et de référence sur les statistiques relatives au Québec qui soit rapide, direct, efficace et accessible. Pour assurer ce service, l'Institut maintient une documentation statistique et un inventaire de sources statistiques, principalement sur le Québec, les plus complets et les plus à jour possible et il fait appel aux technologies modernes d'accès à l'information.

D'abord sur le plan de la documentation, le *Centre d'information et de documentation (CID)* offre un service d'acquisition, de mise à jour, de stockage et de gestion d'un ensemble complet de publications et de documents divers de nature statistique sur le Québec. Il contribue ainsi à fournir un service documentaire complet aux autres unités administratives de l'Institut dans leurs activités de production statistique (achats de livres, abonnements, prêts entre bibliothèques, recherche documentaire, etc.), ainsi qu'aux préposées aux renseignements dans leurs activités de fourniture de renseignements.

Sur le plan du service direct à la clientèle, le *Centre d'information et de documentation* offre un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone, sur place ou encore par correspondance ou télétransmission. Ce service est offert à partir d'une vaste documentation statistique sur tous les domaines provenant des secteurs public et privé et contenue sur divers supports d'information (publications, disquettes, bandes magnétiques, cédéroms et autres documents ou supports). Ce centre est situé dans les locaux du secrétariat de l'Institut, à Québec, au 200, chemin Sainte-Foy. L'Institut a également entrepris, en 1999-2000, la mise en place d'un deuxième centre à Montréal.

Près de 7 000 demandes de renseignements ont été adressées au CID de Québec en 1999-2000. Environ 70 % de ces demandes ont été formulées par téléphone, l'ISQ étant accessible à l'ensemble du Québec grâce à une ligne 800. Les demandes par voie électronique (courriel, Internet, télécopieur) sont en forte progression et représentent maintenant 20 % de l'ensemble. Plus de 550 visiteurs ont, par ailleurs, été reçus dans les locaux du CID de Québec en 1999-2000. Plus de la moitié des demandes adressées au CID de Québec en 1999-2000 provenaient de particuliers ou

d'entreprises du secteur privé (37 % et 20 % respectivement). Si on ajoute à ces demandes celles provenant des étudiants, ces trois catégories de demandeurs représentent à eux seuls 70 % des clients du CID. Signalons, enfin, que l'Institut s'est doté au cours de l'exercice 1999-2000 d'un indicateur lui permettant d'évaluer sa performance dans la réponse aux demandes de renseignements et que le temps moyen écoulé entre la formulation de la demande et la fourniture de la réponse a baissé au cours de cet exercice, passant de cinq à trois jours.

Communications

L'objectif de ce programme est d'assurer à l'Institut le soutien nécessaire en matière de diffusion, de relations avec les médias, de relations publiques et d'édition.

Le site Internet de l'Institut est le moyen qu'il privilégie, d'une part, pour assurer la diffusion de l'information qu'il produit et, d'autre part, pour se faire connaître et faire la promotion de ses produits et services. La majorité des publications produites par l'ISQ se retrouvent en effet intégralement, en format téléchargeable « pdf », sur son site Internet. Le contenu en données statistiques du site a également été enrichi en cours d'exercice par l'ajout de plusieurs nouvelles rubriques : *Famille-enfance*, *Marché du travail*, *Santé*, *Éducation*, *Individus et ménages*, *Sécurité des personnes* et *Comparaisons statistiques internationales*. Mentionnons qu'un lien direct à cette dernière rubrique a été introduit dans la page d'accueil du site Internet du gouvernement du Québec. Depuis la fin avril 2000, le site de l'Institut présente une image graphique rafraîchie, de nouvelles fonctionnalités et une version anglaise distincte du site français.

En matière de relations avec les médias, signalons que l'Institut a tenu des conférences de presse en 1999-2000, qu'il a émis de nombreux communiqués de presse, qu'il a amélioré son service de revue de presse pour être assuré d'une rétro-information en ce domaine et que des séances de formation ont été offertes à certains employés susceptibles de répondre aux demandes émanant de journalistes.

Au cours de l'exercice, l'Institut a également été présent à six salons ou congrès : au Salon de la municipalité, à Montréal, au Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, à Saint-Hyacinthe, au Salon du nouveau monde des affaires, à Montréal, au Salon des affaires municipales, à Québec, au Congrès de l'Ordre des conseillers en relations industrielles, à Hull, ainsi qu'au Congrès de l'Association des agents de développement économique du Québec, à Montréal. Il a de plus produit divers outils de promotion : brochures, signets, bannières et affiches. En matière de communications

internes, l'Institut a mis sur pied le bulletin *ISCOM* pour informer les employés des principales réalisations de l'organisme et il s'est doté d'un site Intranet permettant à tous les employés d'avoir accès rapidement à une information de gestion commune, essentielle à leur travail.

7. La Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales

7.1 Son mandat

La Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales a pour mandat de fournir aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement du Québec, une expertise en réalisation d'enquêtes spéciales, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et elle applique des méthodologies d'enquête, d'analyse statistique des données ou d'exploitation de fichiers administratifs, elle élabore des plans de sondage, développe les outils quantitatifs nécessaires au bon fonctionnement du système statistique, et fournit assistance et conseil dans l'élaboration ou l'utilisation des méthodes statistiques appropriées. Elle est responsable du programme Méthodologie statistique.

7.2 Ses réalisations

Méthodologie statistique

En plus d'apporter un soutien méthodologique aux unités administratives de l'Institut dans les projets de la programmation régulière et dans certaines activités à frais recouvrables, cette Direction a répondu, en 1999-2000, à de nombreuses demandes d'enquêtes spéciales et de travaux méthodologiques émanant de différents ministères et organismes. L'Institut a ainsi réalisé plusieurs études et rapports d'enquête à la demande de clients particuliers. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- Enquête sur les transactions et l'identification dans un contexte d'inforoute : rapport d'analyse descriptive (Secrétariat du Conseil du trésor),
- Enquête sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication au Québec — Volets : l'informatisation des entreprises et le commerce électronique (CEFRIO),
- Enquête sur le Programme de démarrage de petites entreprises – La situation des entreprises toujours actives en 1999 (Investissement Québec).

En plus des enquêtes mentionnées dans les rapports précédents, l'Institut a procédé aux activités de collecte et/ou d'analyse pour les enquêtes suivantes :

- Enquête sur les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (ministère de la Solidarité sociale),
- Enquête sur la sécurité et la protection de l'information dans les grandes entreprises (CEFRIO),
- Enquête sur les projets d'investissement et les sources de financement des entreprises québécoises (Investissement Québec),
- Enquête sur le Programme de démarrage de petites entreprises, an 3 (Investissement Québec),
- Enquête sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication au Québec - Volets portant sur les communications électroniques et sur les métiers et les gens en TIC (CEFRIO),
- Enquête sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les très petites entreprises du Québec (CEFRIO),
- Étude sur la perception des adhérents à l'égard du régime d'assurance-médicaments administré par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux et Régie de l'assurance-maladie du Québec).

La Direction a également assuré la responsabilité de toutes les activités statistiques des enquêtes conduites par la Direction Santé Québec, tant en méthodologie d'enquête qu'en analyse statistique des données. Cette année a particulièrement été axée sur la formation à l'analyse de données des groupes de travail de plusieurs enquêtes de santé.

Elle a continué de développer l'expertise nécessaire à la réalisation des travaux de l'Institut, notamment relativement à l'utilisation adéquate de diverses bases de sondage, au couplage de fichiers et à la confidentialité des données.

En collaboration avec Statistique Canada et l'Association des statisticiennes et statisticiens du Québec (ASSQ), l'Institut a tenu le colloque « Méthodes et applications de la statistique » dans le cadre du Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) à Ottawa en mai 1999. Quatre représentants de l'Institut y ont fait des présentations et le directeur général y a présidé une table ronde ayant pour thème : « La difficulté croissante à obtenir de bons taux de réponse aux enquêtes statistiques : que nous réserve l'avenir et comment allons-nous y faire face? ».

8. La Direction des technologies et des activités de collecte

8.1 Son mandat

La Direction des technologies et des activités de collecte a pour mandat, d'une part, de fournir le soutien nécessaire aux unités administratives de l'Institut en matière de technologies de l'information. À ce titre, elle élabore, implante, maintient opérationnels et rend disponibles les systèmes informatisés; elle détermine les normes et les pratiques à suivre; elle joue un rôle-conseil auprès de l'ensemble de l'Institut en ce qui a trait aux technologies de l'information et elle assure le respect des politiques et des normes ministérielles et gouvernementales en cette matière.

D'autre part, cette Direction a également pour mandat d'assurer la gestion des opérations reliées aux activités de collecte des enquêtes faites par l'Institut pour lui-même ou à la demande de ses clients externes. Elle participe à l'élaboration des projets d'enquêtes, assure la collecte des données, fait la saisie des données recueillies, en contrôle la qualité, et elle offre des services en matière de planification et de contrôle d'enquêtes à l'ensemble de l'Administration. Elle effectue aussi la codification et la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques.

Elle est responsable des programmes suivants :

- Développement des systèmes,
- Technologies,
- Activités de collecte.

8.2 Ses réalisations

Développement des systèmes

En 1999-2000, la Direction a conduit divers travaux de gestion, d'entretien et d'amélioration des systèmes informatiques nécessaires aux différents projets de l'Institut. Parmi les principales réalisations à ce chapitre, mentionnons le développement des applications suivantes : système du Code géographique, Registre des événements démographiques, perspectives démographiques, Enquête sur la rémunération globale, statistiques bioalimentaires, commerce international et l'implantation à Montréal du système de gestion de projet. La Direction a également réalisé une analyse préliminaire pour évaluer la faisabilité de constituer une banque de données statistiques officielles sur le Québec.

Technologies

Sur le plan technologique, l'exercice 1999-2000 a été marqué par des réalisations importantes. Parmi

celles-ci, citons : la mise en place d'un réseau de télécommunication étendu entre le secrétariat de l'Institut situé à Québec et ses deux directions de Montréal, l'installation d'un nouveau serveur au secrétariat de l'Institut à Québec, la prise en charge de toutes les opérations visant à assurer un passage harmonieux des systèmes informatiques à l'an 2000, dont une simulation, l'élaboration d'une politique sur la sécurité informatique et la rédaction ou la révision de nombreuses procédures relatives à la sécurité ou à la confidentialité dans le domaine des technologies de l'information.

Activités de collecte

De nombreuses activités ont été menées en 1999-2000 dans le but d'améliorer les processus de travail dans le domaine de la collecte : évaluation des processus de collecte, réalisation d'un sondage interne permettant d'évaluer la qualité des services offerts, constitution d'une banque d'intervieweurs disponibles sur appel pour répondre adéquatement et rapidement à la demande, élaboration de guides de travail et présentation d'un cours de formation à l'intention des intervieweurs.

9. Le Service de l'administration

9.1 Son mandat

Le Service de l'administration a pour mandat d'assister le directeur général dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles (approvisionnement, gestion des locaux, aménagement, téléphonie, sécurité) de l'Institut. Il joue également un rôle-conseil dans ces domaines auprès des gestionnaires de l'Institut et de l'ensemble du personnel.

Le Service de l'administration est responsable du programme Administration.

9.2 Ses réalisations

Administration

En tant que nouvel organisme autonome, l'Institut a dû procéder à la mise en place de son propre système comptable à compter du 1^{er} avril 1999. Par ailleurs, les opérations bancaires, les émissions de paiements, les encaissements et les avances ont été confiés, par une entente de services, au Service de la gestion de l'encaisse du ministère des Finances. Des ententes ont également été conclues avec la Direction des ressources humaines et la Direction des affaires juridiques de ce même ministère pour la fourniture à l'Institut des services de gestion des ressources humaines et pour les services juridiques.

10. Le Secrétariat

10.1 Son mandat

Le Secrétariat de l'Institut de la statistique du Québec a le mandat de fournir un soutien administratif au Comité des directeurs ainsi qu'à d'autres comités permanents ou *ad hoc* de l'Institut. Il assiste le directeur général dans l'exploitation du système d'information de gestion de l'Institut et dans divers dossiers. Il assure le suivi des ententes intergouvernementales et il est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

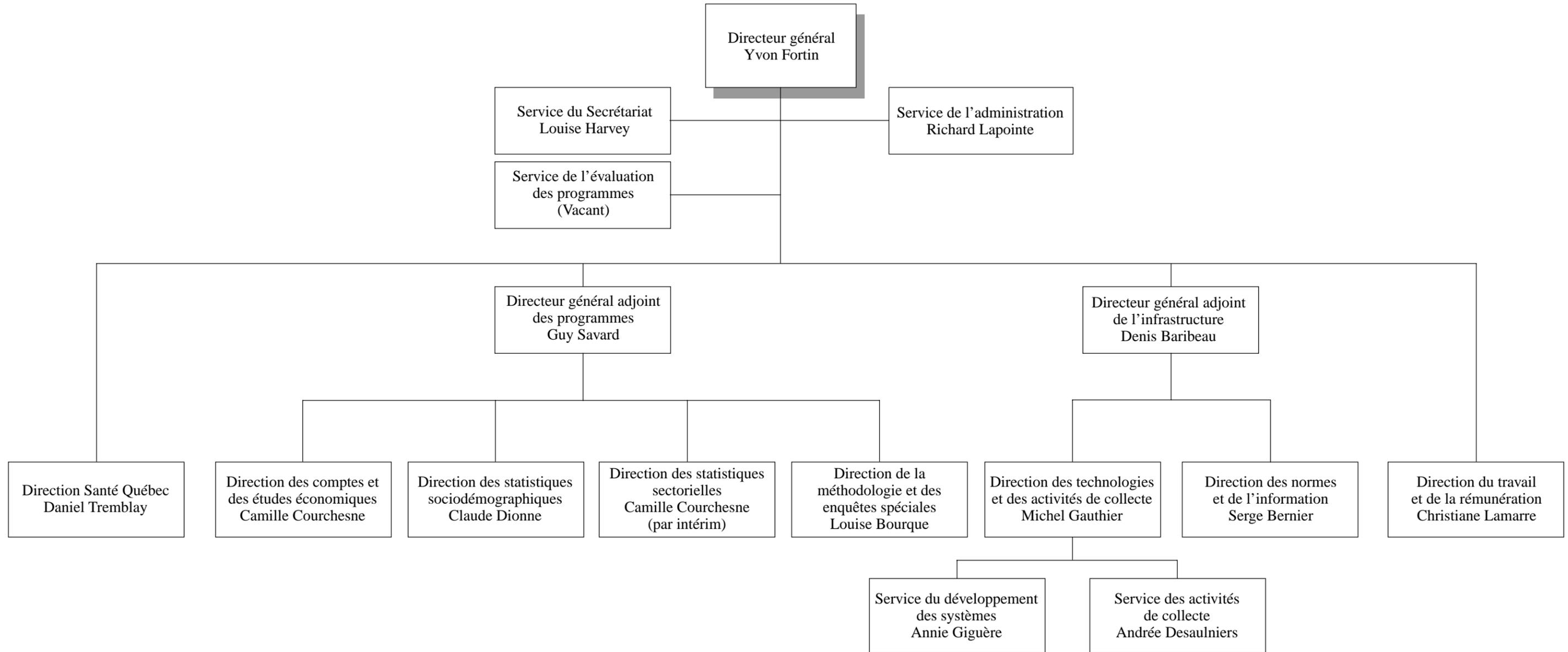
Ses activités s'inscrivent dans le cadre du programme Secrétariat.

10.2 Ses réalisations

Secrétariat

En 1999-2000, le Secrétariat de l'Institut a été impliqué dans les travaux du Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels. Il a également assuré l'implantation dans les deux unités administratives de l'Institut situées à Montréal du système d'information de gestion, un ensemble de bases de données où sont emmagasinées des informations qualitatives et quantitatives sur les projets et sur les employés, fournissant aux gestionnaires et aux chargés de projet une information de gestion sur leurs projets. Il a également pris en charge l'assermentation des employés de l'Institut.

Institut de la statistique du Québec
Organigramme au 31 mars 2000



Chapitre 3

Le Rapport d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels à l'Institut de la statistique du Québec²

Conformément au Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, l'ISQ a mis en place son propre Comité sur la protection des renseignements personnels. Le Plan d'action élaboré par le comité s'adresse non seulement aux renseignements personnels, mais à tous les renseignements confidentiels détenus par l'Institut. Le plan comporte trois principaux volets : la révision des politiques, règles et procédures relatives aux renseignements confidentiels, la sensibilisation et la formation des employés, l'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité.

La *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* établit à l'article 25 qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ces révélations permettent de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. Sont donc confidentiels pour l'Institut, non seulement les renseignements qu'il détient sur les personnes physiques, mais aussi sur les personnes morales. C'est pourquoi l'Institut doit établir des politiques, procédures et règles qui assurent la protection de ces deux types de renseignements. Il s'est donc avéré opportun de confier au même comité le soin de couvrir cette double réalité, afin d'assurer la cohérence dans les opérations de l'Institut, tout en apportant les précisions et distinctions requises, s'il y a lieu, pour assurer la conformité aux lois. Le mandat du Comité de protection de l'ISQ a conséquemment été élargi à tous les renseignements confidentiels détenus par l'Institut.

En tant que nouvel organisme dont la loi constitutive est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1999, la première année d'existence de l'ISQ devait être caractérisée par l'intégration des cultures organisationnelles distinctes et des pratiques de gestion différentes des quatre entités administratives qui ont été regroupées au sein de l'Institut, soit le Bureau de la statistique du Québec, Santé Québec, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération et une équipe du minist-

ère du Travail. Cette réalité rendait notamment nécessaire de passer en revue et d'évaluer les principes et les façons de faire appliqués dans ces quatre entités en matière de protection des renseignements confidentiels, en vue de les intégrer, de les harmoniser, de les renforcer au besoin et d'en assurer la conformité aux dispositions de la loi. Cet exercice a donc été entrepris à l'automne 1999 et donne lieu à l'élaboration d'un manuel des politiques, règles et procédures devant couvrir tous les aspects de la protection des renseignements confidentiels et toutes les étapes de leur cycle de vie dans le processus de production de l'information statistique, qui constitue la finalité de l'Institut. Au cours de 1999-2000, l'accent dans les travaux a été mis sur les politiques, règles et procédures relatives à la sécurité informatique.

L'article 25 de la *Loi sur l'Institut* fait obligation à son directeur général, ses employés et toute autre personne dont il retient les services de ne pas révéler ni faire révéler par quelque moyen que ce soit, les renseignements sur les personnes physiques ou morales obtenus en application de la loi. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a décidé d'instaurer une affirmation solennelle de discrétion qui doit être signée par toute personne au service de l'Institut. La mise en œuvre de cette mesure s'est concrétisée en des séances officielles de sensibilisation et d'assermentation de tous les employés de l'Institut à Québec et à Montréal, qui ont eu lieu à l'été 1999. Lors de ces séances, qui regroupaient une vingtaine de personnes à la fois, le directeur général a informé les employés des dispositions de la loi concernant la confidentialité, les a sensibilisé à l'importance du respect du secret statistique pour la crédibilité de l'Institut, et a discuté avec eux des incidences concrètes de la protection des renseignements confidentiels dans leur travail quotidien. Des séances d'assermentation ont eu lieu périodiquement par la suite à l'intention des nouveaux employés. Ces séances ont constitué les premières activités de sensibilisation des employés, dans le cadre du Plan d'action de l'Institut.

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner que la responsable de l'accès à l'Institut, de même que la responsable de l'élaboration des politiques, règles et

² Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels adopté le 12 mai 1999 par le Conseil des ministres prévoit que le comité de renseignements personnels de l'organisme a notamment pour mandat d'effectuer une évaluation annuelle du niveau de la protection des renseignements personnels et d'en faire état dans le rapport annuel de l'organisme.

procédures relatives à la sécurité informatique, ont toutes deux participé à la session de l'ÉNAAP sur la protection des renseignements personnels.

Enfin, un volet majeur du Plan d'action de l'Institut pour la protection des renseignements confidentiels, au cours de cette première année, visait l'harmonisation de certaines dispositions de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Cet objectif d'harmonisation répond particulièrement à la nécessité de régler des difficultés d'interprétation et de clarifier le cadre juridique en ce qui a trait à la communication à l'Institut à des fins statistiques, de renseignements personnels détenus par des organismes publics. L'ISQ a collaboré à cet effet avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) pour l'élaboration des articles pertinents du Projet de loi n° 122, *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives*.

Pour 2000-2001, les grandes priorités du Plan d'action de l'Institut en matière de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels sont les suivantes :

- Compléter l'élaboration du *Manuel des politiques, règles et procédures*, en tenant compte des modifications législatives le cas échéant;
- Procéder à des séances de formation et de sensibilisation des employés sur le contenu de ce manuel et mettre à leur disposition un *Guide sur la protection des renseignements confidentiels à l'ISQ*, qui résumera et vulgarisera le contenu du *Manuel*;
- Procéder à une nouvelle évaluation, cette fois avec l'aide d'experts externes, du niveau de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels détenus par l'Institut, à la suite de l'implantation complète des politiques, règles et procédures révisées qui seront consignées au manuel.

Chapitre 4

La qualité des services aux citoyens³

L'Institut a mené diverses activités en 1999-2000 **dans le but d'informer les citoyens sur les produits et les services qu'il leur offre**. Il a produit une brochure sur les services qu'il rend et sur son programme de publications. Il a participé à six salons ou congrès, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et ses services à plus de 20 000 personnes. Il a émis des communiqués de presse chaque fois qu'une publication était diffusée ou que de nouvelles données statistiques étaient rendues disponibles et il a tenu des conférences de presse. L'Institut a présenté aux parties patronales et syndicales de l'administration québécoise et du secteur municipal ses travaux de comparaison de rémunération portant sur ces secteurs et il a organisé des rencontres d'information et de consultation tout au cours de l'exercice.

Afin d'améliorer l'accès des citoyens à ses produits et services, il a fait en sorte que la quasi-totalité de ses publications soient disponibles gratuitement sur son site Internet par téléchargement de fichiers en format « pdf ». Toutes les statistiques essentielles à la compréhension de la situation socio-économique québécoise sont également maintenues à jour et présentées gratuitement sur son site Internet.

L'Institut a maintenu son Centre d'information et de documentation accessible à sa clientèle aux heures d'ouverture et il a offert par son intermédiaire un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, ou encore par correspondance ou télétransmission. Au cours de 1999-2000, un deuxième centre a commencé à être mis en place à Montréal.

En 1999-2000, l'Institut a développé de nouveaux produits de diffusion de son information : les bulletins *Flash-info – Travail et rémunération* et *Agro-Flash*.

Dans le but de mieux connaître les besoins et les préoccupations de sa clientèle, l'Institut a mis en place quatre comités consultatifs sectoriels au cours de 1999-2000 : le Comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec, le Comité consultatif sur les statistiques sociodémographiques, le Comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération et le Comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles.

Pour faire en sorte que les besoins de l'Administration publique québécoise soient pris en compte dans le développement des programmes statistiques de Statistique Canada, l'Institut est membre du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique. Il participe également aux comités fédéraux-provinciaux de la statistique dans les domaines suivants : statistique sociale, recensement de la population, démographie, statistique agricole, statistique du travail, statistique des administrations publiques, comptes économiques provinciaux, statistique des entreprises. Il est de plus membre du Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

L'Institut a, par ailleurs, conduit de nombreuses autres activités de consultation de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires. Il a notamment effectué un sondage électronique auprès des utilisateurs de la banque *Horace* afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes à l'égard de cette banque de données.

Afin d'évaluer sa performance dans sa prestation de service à ses clientèles, un indicateur de temps de réponse aux demandes de renseignements adressées au Centre d'information et de documentation a été défini et différentes mesures ont été prises au cours de l'exercice 1999-2000 dans le but de réduire ce temps de réponse. Le suivi de cet indicateur a été effectué mensuellement et diffusé à l'ensemble des employés de l'ISQ sur le site Intranet.

La Direction des technologies et des activités de collecte a, par ailleurs, défini des indicateurs et des moyens permettant de mesurer la qualité des services offerts à ses clientèles internes.

Afin d'instaurer à tous les niveaux de l'organisation une démarche continue d'amélioration de la qualité du service, l'Institut a élaboré ou mis en place diverses mesures. Il s'est doté de valeurs corporatives de gestion mettant la clientèle de l'Institut au centre de son développement, affirmant que la qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut, et rappelant que celui-ci doit donner la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.

Le Service des activités de collecte a élaboré en 1999-2000 un guide à l'intention du personnel affecté à la collecte téléphonique et il a mis sur pied des séances de formation à l'intention des nouveaux employés en ce domaine.

³ La section 6.1 de la Politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens (C.T. 176753 du 9 avril 1991) prévoit que chaque ministère et organisme doit préparer un bilan annuel sur l'implantation de cette politique et en faire état dans son rapport annuel.

L'Institut s'est assuré de moderniser l'environnement de travail de ses employés, notamment sur le plan des technologies de l'information, afin qu'ils puissent apporter une meilleure contribution à la réalisation de la mission de l'Institut et à la production de services de qualité pour tous les citoyens.

Chapitre 5

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2000

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

L'Institut a été informée en juillet 2000 de l'obligation d'assumer la partie employeur des cotisations à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance et de la dépense relative à la provision pour vacances et maladie. C'est ce qui explique en grande partie le déficit encouru par l'Institut au cours du dernier exercice.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 18 juillet 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de l'Institut de la statistique du Québec au 1^{er} avril 1999 et au 31 mars 2000 et l'état des revenus, dépenses et du déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 1^{er} avril 1999 et au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 selon les principes comptables généralement reconnus.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, sauf les exceptions prévues par la loi, dont le coût dépasse, dans la même année financière, les sommes dont il dispose pour l'année au cours de laquelle ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or les résultats déficitaires de l'exercice terminé le 31 mars 2000 au montant de 807 821 \$ témoignent que l'Institut a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait pour l'année financière 1999-2000. Aucun des motifs d'exception prévus à la loi ne pouvant être invoqué, l'Institut a contrevenu à sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 18 juillet 2000

**INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

REVENUS

Subvention du gouvernement du Québec	11 798 200 \$
Services rendus	5 077 439
Autres revenus	119 903
	<hr/>
	16 995 542

DÉPENSES

Traitements et charges sociales	12 353 424
Honoraires professionnels	1 696 608
Loyers	1 318 267
Achats de données statistiques	531 595
Services et fournitures informatiques	511 889
Communications	324 768
Frais de bureau	264 542
Frais de déplacement et de séjour	237 404
Frais de formation	107 406
Impression - Questionnaire et publications	101 873
Amortissement des immobilisations	260 695
Amortissement des frais reportés	11 875
Autres dépenses	83 017
	<hr/>
	17 803 363

EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS (807 821)

DÉFICIT AU DÉBUT (66 987)

DÉFICIT À LA FIN (874 808) \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2000

	<u>Bilan au 31 mars 2000</u>	<u>Bilan d'ouverture au 1^{er} avril 1999</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	159 769 \$	433 903 \$
Débiteurs	1 794 753	1 713 615
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	1 476 231	1 476 231
Travaux en cours	152 467	17 729
Frais payés d'avance	49 017	19 931
Stocks	5 940	10 179
	<u>3 638 177</u>	<u>3 671 588</u>
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	1 344 013	1 344 013
Immobilisations (note 4)	813 292	557 768
Frais reportés	—	11 875
	<u>5 795 482 \$</u>	<u>5 585 244 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 591 558 \$	705 036 \$
Avances de clients sur contrats de service	234 897	125 624
Revenus reportés	1 840 410	1 872 541
Indemnités de vacances dues aux employés	1 118 831	1 061 542
	<u>4 785 696</u>	<u>3 764 743</u>
Provision pour congés de maladie	1 884 594	1 887 488
DÉFICIT	<u>(874 808)</u>	<u>(66 987)</u>
	<u>5 795 482 \$</u>	<u>5 585 244 \$</u>

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué par la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.Q. 1998, chapitre 44) entrée en vigueur le 1^{er} avril 1999. L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. Le 1^{er} avril 1999, l'Institut a acquis les droits et a assumé les obligations du Bureau de la statistique du Québec, de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, de Santé Québec et ceux du ministère du Travail se rapportant à l'enquête sur la rémunération globale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de ses flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêts. La partie à long terme au montant de 1 344 013 \$ sera recouverte sur une période de cinq ans à raison de 266 200 \$ par année.

4. IMMOBILISATIONS

	1^{er} avril 1999		31 mars 2000		
	Coût	Acquisitions	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	— \$	145 118 \$	145 118 \$	7 113 \$	138 005 \$
Ameublement	—	50 849	50 849	6 935	43 914
Équipement	1 485	—	1 485	575	910
Équipement informatique	104 802	301 648	406 450	128 979	277 471
Développement informatique	451 481	—	451 481	115 860	335 621
Logiciels	—	18 604	18 604	1 233	17 371
	<u>557 768 \$</u>	<u>516 219 \$</u>	<u>1 073 987 \$</u>	<u>260 695 \$</u>	<u>813 292 \$</u>

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 532 536 \$. Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Annexe 1

Les publications et les cédéroms de l'Institut de la statistique du Québec parus en 1999-2000

LES CONDITIONS DE VIE

- Données sociodémographiques en bref (3 fois par année)

LA CULTURE

- Données culturelles en bref : l'industrie du film⁴
- Statistiques culturelles financières – Dépenses, recettes autonomes et emplois de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1993-1998 – Dépenses des administrations municipales au titre des activités culturelles, 1993 à 1997
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999 – Annexe statistique

LA DÉMOGRAPHIE

- Perspectives démographiques du Québec 1996-2041 : régions administratives et régions métropolitaines (cédérom)
- Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec
- La situation démographique au Québec, bilan 1999 – Rétrospective du 20^e siècle

L'ÉCONOMIE

- L'actif des Québécois dans les fonds communs de placement⁴
- L'activité des institutions de dépôt au Québec, 1994-1998
- Agro-Flash (bulletin trimestriel)⁴
- Commerce extérieur du Québec 1981-1998 – Étude spéciale : les effets de l'ALE et de l'ALENA sur les économies québécoise, canadienne et américaine
- Commerce international du Québec – Échanges de marchandises 1981-1998, Édition 1999 (cédérom)
- Commerce international du Québec, édition 1999
- Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 1999

- Comptes économiques du Québec (publication trimestrielle)
- L'Écostat (publication trimestrielle)
- Faits saillants relatifs aux statistiques principales du secteur des services, 1998⁴
- Impact économique des exportations québécoises, années 1990, 1995 et 1997
- Industries manufacturières du Québec, 1994-1999
- Institutions de dépôt (publication trimestrielle)
- Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives révisées 1999
- Produit intérieur brut par industrie au Québec (bulletin mensuel)
- Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 1999
- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 1999
- Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2000
- Stat-Express – Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels
- Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 1999
- Statistiques manufacturières régionales, édition 1999
- Statistiques sur les produits utilisés par les manufacturiers québécois, 1997

LES RÉGIONS

- Recensement de la population, 1996 – 1991 – 1986 – Données comparatives et faits saillants – Cahier 2 – Âge, sexe, état matrimonial et familles; Cahier 3 – Immigration, langue et origine ethnique
 - Abitibi-Témiscamingue : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Bas-Saint-Laurent : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Centre-du-Québec : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
 - Chaudière-Appalaches : la région administrative, les MRC et les principales municipalités

- Côte-Nord : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Estrie : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Lanaudière : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Laurentides : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Mauricie : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Montérégie : la région administrative, les MRC et les principales municipalités
- Montréal et Laval : les régions administratives, la Communauté-Urbaine-de-Montréal, la MRC de Laval et les principales municipalités
- Nord-du-Québec : la région administrative, les territoires de Jamésie et de Kativik et les principales municipalités
- Outaouais : la région administrative, la Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais, les MRC et les principales municipalités
- Québec : la région administrative, la Communauté-Urbaine-de-Québec, les MRC et les principales municipalités
- Le Québec : les régions administratives
- Les régions métropolitaines de recensement : Chicoutimi-Jonquière, Montréal, Ottawa-Hull (partie québécoise), Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières
- Saguenay – Lac-Saint-Jean : la région administrative, les MRC et les principales municipalités

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

- Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 1998
- Cahier technique et méthodologique de l'Enquête Santé Québec auprès des Cris de la Baie James
- L'alimentation des Cris- Un état de situation

LE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION

- Étude sur la rémunération, les tâches et le statut des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières⁴

- Flash-info – Travail et rémunération (bulletin trimestriel)
- La rémunération dans le secteur municipal – Portrait et comparaison de la situation des villes de 10 000 habitants et plus de population en 1998
- Rémunération des salariés – État et évolution comparés, 1999
- Rémunération des salariés – État et évolution comparés, 1999 : étude de sensibilité

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Guide de l'utilisateur – Fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique (version mai 1999)
- Modifications aux municipalités du Québec (bulletin mensuel)
- Modifications aux municipalités du Québec, 1999
- Le Québec chiffres en main, édition 1999
- Quebec cifras en mano, edición de 1999
- Quebec Handy Numbers, 1999 Edition

HORS COLLECTION ET RAPPORTS D'ENQUÊTE

- Enquête sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises au Québec : points saillants, décembre 1999
- Enquête sur les transactions et l'identification dans un contexte d'inforoute - Rapport d'analyse descriptive
- Étude sur la perception des adhérents à l'égard du régime d'assurance médicaments administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec, février 2000

Notons que le **cd-rom** *Les publications 1999* contient toutes les publications publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au cours de 1999, y compris celles réalisées en partenariat avec d'autres ministères et organismes. Les fichiers des publications sont en format « pdf » et le cd-rom comprend tous les instruments nécessaires pour les consulter à l'écran et les imprimer entièrement ou page par page.

Par ailleurs, le site Internet de l'Institut est le lieu privilégié de diffusion des informations qu'il produit. Deux des rubriques de la page d'accueil, « Publications, bulletins et rapports » et « Études et documents d'analyse », permettent à l'utilisateur de télécharger la presque totalité des imprimés produits par l'ISQ. La section « Données statistiques » lui donne accès à une multitude de tableaux regroupés sous 15 grands domaines de l'activité socio-économique et la mention

⁴ Document disponible seulement sur le site Internet de l'ISQ.

« Services » présente les principaux services offerts par l'ISQ. La « Salle de presse » contient notamment les communiqués de presse émis par l'organisme et la rubrique « Quoi de neuf ? » met en évidence les dernières parutions ou les dernières données statistiques rendues disponibles. Le nombre moyen de branchements par jour sur le site Internet de l'ISQ (environ 800) confirme que celui-ci est en voie de devenir la porte d'entrée pour les données statistiques sur le Québec.

Annexe 2

La liste des enquêtes statistiques réalisées au cours de 1999-2000⁵ ⁶

Les enquêtes auprès des individus et des ménages :

- Enquête sociale et de santé, 1998 (Enquête générale) (ministère de la Santé et des Services sociaux, Régies régionales de la santé et des services sociaux, Directions régionales de santé publique)
- Enquête longitudinale sur le développement des enfants de 0 à 5 ans (ministère de la Santé et des Services sociaux et chercheurs de l'ÉLDEQ)
- Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Enquête québécoise sur les limitations d'activité (ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec)
- Enquête sur la violence envers les femmes (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Enquête sur la violence envers les enfants (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Enquête sur l'activité physique et la santé (ministère de la Santé et des Services sociaux et Kino-Québec)
- Enquête sur l'indice synthétique de santé SF-36 (ministère de la Santé et des Services sociaux et Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre)
- Enquête sociale et de santé cardiovasculaire auprès des enfants et des adolescents (ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Canada)
- Enquête sur la santé de communautés ethnoculturelles (ministère de la Santé et des Services sociaux, les Régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, de Laval et de la Montérégie et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration)
- Enquête de nutrition auprès des 6 à 16 ans (ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé Canada et Kellogg Canada)
- Enquête auprès des clientèles des ressources pour itinérants des villes de Montréal et de Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux, les Régies régionales de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre et de Québec, et les villes de Québec et de Montréal, ministère de la Solidarité sociale, Fondation Marcelle et Jean Coutu)
- Enquête sur la perception des adhérents à l'égard du régime d'assurance médicaments administré par la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Enquête sur le profil et la situation professionnelle des professeurs de l'UQTR en 1998-1999 (université du Québec à Trois-Rivières et Syndicat des chargés de cours de l'UQTR)

Les enquêtes auprès des entreprises et des institutions :

- Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec
- Enquête sur l'apiculture au Québec
- Enquêtes auprès des conserveries
- Enquêtes sur l'ensemencement, sur l'écoulement et sur la récolte de pommes de terre
- Enquête auprès des couvoirs
- Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec (Tourisme Québec)
- Enquête sur la fréquentation des terrains de camping – Été 1999 (ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et Tourisme Québec)
- Enquête sur la fréquentation des gîtes touristiques (Tourisme Québec)

5 La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit à l'article 32 que le rapport annuel de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes réalisées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 1999-2000, que celles qui se sont poursuivies et qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

6 Les ministères ou les organismes mentionnés entre parenthèses sont les clients pour le compte desquels l'Institut a réalisé l'enquête. Lorsque aucune mention n'est faite, l'enquête a été réalisée dans le cadre de la programmation régulière de l'Institut à partir de ses revenus de subvention.

- Enquête sur la fréquentation des sites, des attraits et des bureaux d'information touristique au Québec – Été 1999 (ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et Tourisme Québec)
 - Enquête sur la perception des administrateurs de terrains de camping à l'égard du système de classification du Conseil de développement du camping au Québec (Tourisme Québec)
 - Enquête sur les projections cinématographiques (Régie du cinéma)
 - Enquête sur les dépenses en R-D dans le domaine énergétique (ministère des Ressources naturelles)
 - Enquête sur les activités de R-D, d'innovation et de développement de la culture scientifique dans l'Administration publique québécoise (ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie)
 - Enquête sur les projets d'investissement au Québec
 - Activité des fonds communs de placement au Québec
 - Enquêtes sur les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires
 - Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales auprès des municipalités de 50 000 habitants et plus et des communautés urbaines du Québec
 - Statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire
 - Enquête sur le Programme de démarrage de petites entreprises – La situation des entreprises toujours actives en 1999 (Investissement Québec)
 - Enquête sur les projets d'investissement et les sources de financement des entreprises québécoises (Investissement Québec)
 - Enquête sur le Programme de démarrage de petites entreprises, an 3 (Investissement Québec)
 - Enquête sur la rémunération globale
 - Enquête sur la rémunération globale pour la profession comptable (Vérificateur général du Québec)
 - Enquête sur les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (ministère de la Solidarité sociale)
 - Enquête sur la sécurité et la protection de l'information dans les grandes entreprises (CEFRIO)
 - Enquête sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication au Québec :
- Volets : L'informatisation des entreprises, Le commerce électronique, Les communications électroniques et Les métiers et les gens en TIC (CEFRIO)
- Enquête sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication au Québec par les très petites entreprises (CEFRIO)

Annexe 3

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec⁷

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'ISQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

⁷ En vertu de l'article 3.0.3 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent publier dans leur rapport annuel leur code d'éthique et de déontologie élaboré conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (G.O.Q., Partie 2 (30 juin 1998) p. 3374).

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.
13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des

communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.
34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère

CHAPITRE V PROCESSUS DISCIPLINAIRE

du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE

(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.
3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
 - 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;
 - 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique*;
 - 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.
4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., chapitre E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., chapitre C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) ou par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (L.R.Q., chapitre I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (L.R.Q., chapitre E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont payées sur les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.
12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (L.R.Q., chapitre S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.

Annexe 4

Les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies⁸

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

⁸ Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, un organisme des Nations unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.

